

- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -

COMMUNE de CHAMPAGNE-EN-VALROMEY

Bulletin d'information

Juillet 2023 / N°61

Sommaire

1 / Le mot du Maire

2-3 / Infos Mairie

4 / La fibre
Eclairage public
Taille des haies

5 / Wifi

6 / Sécurité routière

7 / Futur lotissement
Piscine municipale

8 / L'EHPAD

9 / Forum des associations
La Valromeysanne
CSV

10 / Opération tranquillité vacances

11 / CLIC Bugey-Sud
Centre médico psychologique

12 / Accueil de loisirs en Valromey
Info tiques

Le mot du Maire

« Je suis donc je pense... »

Nous vivons une période d'effondrement du système de fonctionnement de notre société, mais pourquoi ne serions-nous pas à l'aube d'un sursaut d'énergie pour réveiller les consciences ? Notre mode de consommation débridée n'accroit pas notre satisfaction, mais plutôt notre dépendance aux biens matériels, ce qui a pour conséquence moins d'humanité, de solidarité, de respect… par contre, plus d'attentes, plus de revendications, de convoitise, plus de besoin de reconnaissance voire, plus de désir de paraître…

C'est l'ensemble du système actuel qui détruit les valeurs humaines et motive l'appât de l'argent facile et l'aversion à l'effort.

La déliquescence de la classe politique et son désir de pouvoir favorisent le délitement de notre société, nous rendant dépendant, inconscient et sans possibilité de réaction.

« Le système ne choisit pas les meilleurs mais les plus conformes » pour parvenir à ses objectifs. Les gouvernements successifs ont affaibli les forces vives en bridant leur réactivité, leur engagement, anéantissant toute responsabilité, toute efficacité.

Cette dépossession n'est pas uniquement l'apanage de la haute sphère politique mais de toutes les collectivités territoriales qui pratiquent parfaitement le jeu de la « loi Nôtre » rendant désuet le rôle et l'existence des petites communes, spoliant les citoyens de la proximité.

Aurions-nous encore un peu de courage pour éviter que des sous-traitants du système organisent notre avenir dans le but de mieux le contrôler ?

J'ai le regret de vous dire que dans nos diverses instances communales, intercommunales etc… je vois déjà poindre une soumission au pouvoir politique.

Pour s'en convaincre, il est toujours intéressant de confronter les discours aux faits.

« Le bonheur qu'on attend gâche parfois celui que l'on vit ».

Je vous invite à la réflexion…

Bel été !

Claude Juillet

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires :
Lundi, mardi, vendredi : 9h-12h / Jeudi : 8h30-12h
Accueil téléphonique à partir de 8h
Fermeture : du 7 au 28 août 2023 inclus

Tél : 04 79 87 61 40
Mail : mairie@champagne-en-valromey.fr
Site Internet : champagne-en-valromey.fr

Application Illiwap : toutes les dernières actualités de la commune dans votre poche ! A télécharger gratuitement sur votre smartphone (Apple store ou Google Play)
Mairie de Champagne en Valromey
Retrouvez toute l'actualité de votre commune aussi sur Facebook :
Mairie de Champagne en Valromey

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires :
lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-12h30 / samedi 9h-12h
Fermée le mercredi

Fermeture :
du 14 au 19 août 2023 inclus

Tél : 04 79 81 28 26 / Mail : apc@champagne-en-valromey.fr

OFFICE DE TOURISME DE CHAMPAGNE EN VALROMEY ET DES PLANS D'HOTONNES

Horaires :
Les jeudis 8h-12h / 14h-18h

Tél : 04 79 87 51 04
Mail : contact@bugeysud-tourisme.fr
Site Internet : www.bugeysud-tourisme.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence à l'Agence Postale Communale chaque premier et 3ème jeudi du mois de 8h30 à 12h30 sur rendez-vous uniquement.
Pour prendre contact avec la conciliatrice de justice envoyer un mail à : *conciliateur01300@gmail.com*

ASSISTANTE SOCIALE



ALCOOL ECOUTE

L'association « écoute joie et santé » vous accueille tous les 1er vendredis de chaque mois à 20h à la mairie d'Artemare.
Tél : 7j/7 06 77 49 61 97 / aux heures des repas 04 74 35 10 15
Mail : contact@aejs01.fr/ Site Internet : www.aejs01.fr

ESPACE NUMÉRIQUE GRATUIT

L'Agence Postale Communale met à votre disposition gratuitement et en libre accès un espace numérique pour vous permettre d'effectuer vos démarches administratives en ligne ou d'accéder aux différents services de la Poste. Une imprimante et un scanner sont également disponibles. Pour que chacun puisse profiter de ce service, l'accès est limité à 30mn/ personne et par jour.

MAISON FRANCE SERVICES

Service proposé par la communauté de Communes BugeySud à Champagne-en-Valromey tous les jeudis matins de 9h à 12h pour vous aider dans vos démarches administratives.

QU'EST-CE QU'UNE MAISON FRANCE SERVICES ?

Située à moins de 30 minutes de chaque habitant de la communauté de communes Bugey-Sud, cette Maison France Services permet d'accueillir les usagers et de leur apporter des réponses concrètes, adaptées à chaque situation individuelle.

Les usagers peuvent ainsi être accompagnés dans les démarches administratives suivantes : déclaration des revenus, demande d'aides (allocation logement, RSA), recherche d'un emploi, remboursement de soins, préparation de la retraite, réponse à un litige ou à un conflit, … Ils sont accompagnés et orientés via des informations, la mise à disposition d'outils informatiques, ou l'aide à l'utilisation des services numériques du quotidien (adresse e-mail, impression, scan …)

Neufs opérateurs nationaux sont partenaires de la structure :

- La Caisse d'Allocations Familiales
- Les Finances Publiques
- L'Assurance maladie
- L'Assurance retraite
- L'Agence Nationale des Titres Sécurisés
- Le Point justice
- Pôle Emploi
- La Poste
- La Mutuelle Sociale Agricole.

L'objectif est de proposer aux habitants de BugeySud une offre de service de qualité et un lien humain essentiel et complémentaire au développement des services en ligne dans un seul et même lieu.

Le SIEA

Le SIEA groupement des communes de l'Ain, met le solaire à portée de m'ain.

Offre réservée aux Aindinois(es)

Le SIEA en quelques mots…
Le SIEA est un établissement public qui regroupe l'ensemble des communes de l'Ain depuis plus de 70 ans pour la création, l'extension du réseau de distribution d'électricité. Il est au service des communes Aindinois(es) et vise à mutualiser les actions, moyens et ressources pour en faire bénéficier tout le territoire sur ses différentes compétences : l'éclairage public, le système d'information géographique, la fibre optique, les usages du numérique, la transition énergétique, le gaz, les achats et la maitrise de la demande en énergie.

Pour plus d'infos : https://www.siea-energies.fr/

DÉCHETTERIES BUGEY SUD

NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHETTERIES

à partir du 1er juillet 2023

BELLEY	**Du 1er juillet au 31 août**
	Lundi au samedi : **8h15 à 15h30**
	Du 1er septembre au 30 juin
	Lundi au vendredi : **8h45-12h30 / 14h-18h**
	Samedi : **8h45-18h**
CULOZ-BEON	**Du 1er juillet au 31 août**
Fermeture le jeudi	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : **8h15-13h**
	Du 1er septembre au 30 juin
	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : **8h45-12h30 / 14h-18h**
VIRIEU-LE-GRAND	**Du 1er juillet au 31 août**
Fermeture le mardi	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : **8h15-13h**
	Du 1er septembre au 30 juin
	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : **8h45-12h30 / 14h-18h**

www.ccbugeysud.com

04 79 81 01 99

BUGEYSUD
Communauté de communes



Voici les dernières nouvelles pour la fibre dans notre commune.

Les travaux sont maintenant terminés. Pour fixer les dates de mise en service, les liens de transport devront être validés. Ceci devrait être fait normalement début de juillet.
Ce qui amènerait une mise en service sur octobre/novembre à cause du gel réglementaire de 3 mois imposé par l'Arcep.
Je sais, un retard de plus mais nous restons vigilants et suivons le dossier de prêt.



Comme vous le savez surement, le conseil municipal a pris la décision d'une extinction nocturne de l'éclairage public.
Plusieurs raisons à cela :
-économiser les ressources énergétiques et financières
-préserver notre sommeil
-lutter contre la pollution lumineuse
-protéger la biodiversité

Avant de pouvoir mettre cela en place plusieurs conditions ont dû être remplies.
Actuellement nous avons 16 armoires pour l'éclairage public. Pratiquement toutes ces armoires étaient soumises à une mise en conformité et à une installation de nouvelles horloges.
Le cout de cette mise en conformité et modernisation était de 32.500 €. Le SIEA a participé à la hauteur de 13.236,30€, le reste est à la charge de la commune : 19.263.70€

La réglementation nous impose également la pose de panneaux pour signaler l'extinction nocturne qui se chiffre à environ 500€.

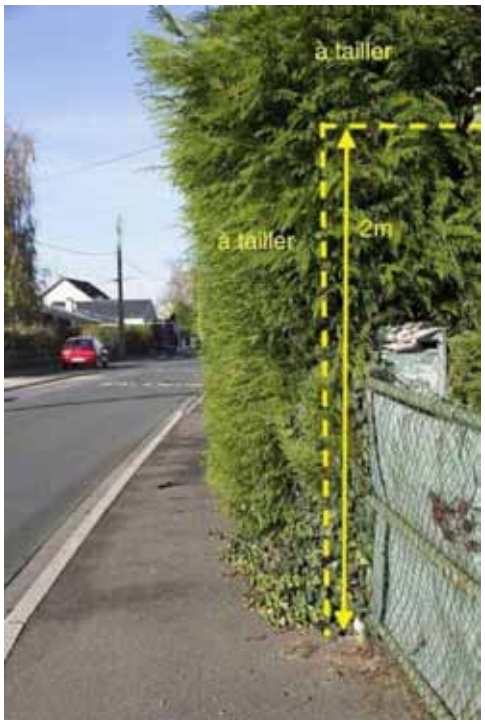
La bonne nouvelle est que nous allons économiser environ 6500€ par an grâce à la coupure nocturne.



La taille des haies est nécessaire pour structurer l'arbuste et encourager sa croissance.

Elle est aussi impérative, et obligatoire, pour ne pas gêner la circulation, masquer la signalisation routière, ou encombrer les fils des réseaux aériens.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, il est de votre devoir de prendre en charge l'élagage de la végétation débordante tout en veillant à ce que l'ensemble ne dépasse pas 2m de haut.



À partir de la mi-mars, la saison de nidification a commencé. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.
Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet.



Nous vous remercions.

Ralph Meuser

Dans notre commune nous avons encore des endroits ou la communication pour les téléphones mobiles passe mal. Il existe des solutions pour corriger ceci partiellement.
Pour présenter cette solution j'ai récupéré les informations sur le site de l'Ariase.

Grâce à la fonctionnalité VoWiFi également appelée « Appels WiFi », il est aujourd'hui possible d'utiliser n'importe quel réseau Wi-Fi pour passer un appel ou envoyer un SMS via son smartphone lorsque le réseau mobile n'est pas accessible.
Vous pouvez profiter du service « Appels Wi-Fi » où que vous soyez en France métropolitaine, chez vous ou à l'extérieur. Pour résumer, ce service VoWiFi permet d'être joignable et de communiquer via n'importe quel réseau WiFi, dans les endroits où le réseau mobile n'est pas disponible.
Ce dispositif technique est donc un moyen de lutter contre les zones blanches sur le territoire et ainsi de réduire la fracture numérique. C'est surtout une excellente façon de profiter pleinement de son forfait mobile chez soi lorsque la couverture réseau de son opérateur n'est pas bonne à l'intérieur de son logement.
Pour passer vos appels ou envoyer des SMS via le réseau Wi-Fi, vous n'avez pas besoin d'installer une application spécifique. Toutefois, pour profiter du service Appels Wi-Fi, vous devez être équipé d'un téléphone mobile compatible.

Une fois le service « Appels Wi-Fi » actif sur votre mobile, si le téléphone portable ne capte pas (réseau mobile faible ou inexistant) et que vous êtes connecté à un réseau WiFi, vous pouvez alors passer vos communications voix ou SMS en WiFi.
À l'inverse, si le réseau mobile est suffisant pour passer un appel de bonne qualité, la fonction VoWiFi ne s'activera pas sur votre mobile. Lorsque votre téléphone passe par le réseau WiFi pour vos communications, ce dernier vous en informe en indiquant la mention « Appels WiFi » sur les terminaux Apple ou en affichant une icône avec le symbole WiFi pour les smartphones sous Android.
Les services VoWiFi (ou « Appels WiFi ») proposés par ces différents opérateurs sont gratuits. Les communications vers et depuis la France métropolitaine sont décomptées dans les mêmes conditions qu'un appel ou SMS passé par le réseau mobile.
Les appels Wifi vers l'étranger ont aussi la même tarification que les appels vers l'étranger depuis le réseau mobile. Si votre forfait mobile Orange, SFR ou Bouygues Telecom ne comprend pas ce type d'usage vers l'international, il est conseillé de consulter le guide tarifaire mobile de l'opérateur.
Cette fonctionnalité qui permet de rester joignable et de passer ses appels dans les endroits où le réseau mobile est faible ou inexistant notamment dans les zones blanches, recense tout de même quelques contraintes à commencer par les limites de couverture. En effet, si vous quittez la couverture WiFi au cours d'un appel, la communication sera coupée. Néanmoins, si le réseau 4G est disponible, votre appel basculera sur celui-ci sans coupure. A ce jour, il n'est pas possible de passer des «Appels WiFi» depuis un accès WiFi situé en dehors de la France métropolitaine. Vous ne pouvez donc pas émettre et recevoir des appels et SMS depuis l'étranger en WiFi.
Pour activer le service «Appels WiFi» sur un iPhone, rendez-vous dans les «réglages» du mobile, puis :
Sélectionnez la rubrique «Téléphone» et «Appels WiFi», il vous suffit ensuite de faire glisser le curseur vers la droite pour activer cette fonctionnalité, votre iPhone vous indique alors un message d'information sur cette fonction, pour poursuivre l'activation de ce service, cliquez sur «Activer».
De la même manière, vous pouvez désactiver les «Appels WiFi» sur votre iPhone. À noter qu'une mise à jour du système d'exploitation peut être nécessaire pour accéder aux «Appels WiFi» sur votre appareil. Pour cela, rendez-vous dans les «Réglages» puis «Général» et «Mise à jour logicielle».
Pour les mobiles sous Android, la démarche pour activer les « Appels WiFi » est également simple. Dans le menu du smartphone, rendez-vous dans les «Paramètres», puis :
Sélectionnez «Connexions» ou «Sans fil et réseaux», vous devez ensuite cliquer sur «Appels WiFi» et faire glisser le curseur vers la droite pour activer le service, un message d'information s'affiche sur l'écran de votre mobile, pour poursuivre l'activation du service Appels WiFi, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur «OK».
Ce service est aussi activable sous Android depuis les raccourcis de votre mobile, dans la rubrique «Appels WiFi».
Pour désactiver ce service, vous devez effectuer la même démarche dans les paramètres de votre téléphone Android.
Selon les versions du system d'exploitation de votre smartphone les menus peuvent varier.

Ralph Meuser

. Sécurité routière

Le conseil municipal s'est engagé à améliorer la sécurité des usagers de la route (piétons et véhicules) du village et de ses hameaux, sur une période de 3 ans. (De 2023 à 2025).
Ces aménagements vont permettre dans un premier temps, de rendre plus visible certaines zones routières, améliorant ainsi, dans les endroits aménagés, le confort des usagers et la sécurisation des véhicules et piétons. Ces aménagements pourront être améliorés selon l'évolution de la situation.
La commune prévoit également, l'installation de radars pédagogiques, utiles pour recueillir des données et faire de la prévention.

Tous les aménagements proposés ont été élaborés par le cabinet d'étude d'ingénierie du département de l'Ain, et en prenant en considération les désidératas de la commune, selon plusieurs critères :
• Prise en compte du type de véhicule. Le fait d'être dans une zone rurale, nombreux sont les véhicules agricoles. Le choix a été fait de ne pas augmenter les aménagements de type « ralentisseurs ». De plus, ceux déjà installés sont moins « cassants » que ceux que nous pouvons rencontrer dans les communes voisines.
• Prise en compte de la visibilité des carrefours
• Prise en compte de la présence régulière de piétons
• Prise en compte de la densité de population
• Prise en compte du nombre de véhicules

Nous sommes conscients que ces aménagements ne règleront pas tous les problèmes, notamment ceux liés à la vitesse. Le but étant dans un premier temps, de sécuriser certains carrefours et zones où nombreux sont les piétons.

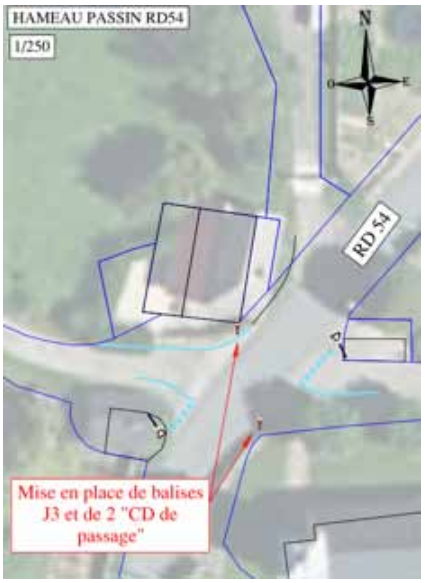
C'est pourquoi il est envisagé d'étudier l'efficacité des aménagements faits, pour ainsi les améliorer si nécessaire. La présence de radars pédagogiques et le contrôle ponctuel de la vitesse par la gendarmerie pourront également être des outils pour améliorer la sécurité.

Le projet 2023 portera sur les zones suivantes :
• Passin (visibilité sur carrefour au centre, avec mise en place de « cédez le passage »)
• Secteur « Tennis » (mise en place de « Stop » et « Cédez le passage sur routes communales débouchant sur la RD)
• Charron (visibilité carrefour du centre, mise en place de « cédez le passage » sortie village côté Virieu, réduction vitesse à 30 km/h traversée village
• Lilignod ((visibilité sur carrefour au centre, avec mise en place de « cédez le passage »)
• Chassonod (visibilité carrefour du centre, avec rappel « priorité à droite par marquage au sol)
• Chemillieu (marquage au sol et mise en place de panneaux neufs « cédez le passage »)
• Entrée Champagne côté Vieu (déplacement du panneau d'entrée du village)
• Champagne, Route de Passin (marquage au sol durable, pour cheminement piétons)

Etudes supplémentaires en cours :
• Etude d'une problématique vitesse , signalée par les habitants de Passin
• Etude d'une modification de carrefour à l'entrée de Charron, côté Champagne)

La commune est à votre disposition pour des renseignements liés au projet

EXEMPLE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS



Carrefour centre de Passin



Entrée sud de Champagne (EHPAD)



Route de Passin, Champagne en Valromey

. Futur lotissement à Champagne-en-Valromey

La commune de champagne a souhaité se développer et élargir l'offre de logements familiaux en créant un nouveau lotissement sur des terrains constructibles dans le centre bourg.
Dénommé « le champ Dor », l'aménagement de ce lotissement, dont la maîtrise d'oeuvre a été confiée au cabinet GSM géomètres experts de Belley et comprendra 7 lots d'une superficie moyenne de 1000 m² était jusqu'alors un pré situé au lieudit « en bossin ».
Proche de toutes les commodités du village, il est bien desservi par la voie et les réseaux et jouira d'une vue dégagée sur le Grand Colombier.
La demande de permis d'aménager a été déposée le 14 avril dernier avec l'objectif d'entreprendre les travaux d'aménagement avant la fin de l'année et de pouvoir commercialiser les lots à partir du premier semestre 2024.

Philippe Hamel

. Piscine municipale

Réouverture de la piscine de Champagne

La piscine ouvrira au public cette année tous les jours, du 24 juin au 24 août inclus, de 14h à 19h à l'exception des jours suivants : 26/06, 27/06, 29/06,30/06, 03/07, 04/07 et 07/07. Sur ces dernières dates, la piscine sera ouverte de 16h15 à 19h, les débuts d'après-midi étant réservés aux écoles de Champagne-en-Valromey.
Les travaux de remise en état, après trois années d'interruption, dues à la pandémie de COVID et à la difficulté de recruter le personnel qualifié pour assurer la surveillance et le fonctionnement, auront coûté près de 20 000€ à la commune. Vestiaires, douches et sanitaires ont en outre été rénovés dans le cadre des travaux du bâtiment du club house, également utilisé par le club sportif du Valromey.

Les droits d'entrée restent, comme les années antérieures, très accessibles :

	Tarif de l'entrée	Abonnement résident commune	Abonnement non-résident
Enfant - 6 ans	1 € 50	20 €	30 €
Jeunes et adultes	3 €	40 €	45 €
Colonies et camps	2 €		

La surveillance de la piscine sera assurée par M Philippe DUGOUJON, Maître nageur-sauveteur et secouriste PSE1, qui est un grand sportif, particulièrement en triathlon, et dont on se souvient qu'il a accompagné les enfants des écoles de Virieu-le-Petit et Brénaz en classe de mer en 2019 et 2022. M. DUGOUJON propose des leçons de natation le matin, entre 9 et 12h, à des tarifs très avantageux et en tout-petits groupes (4 personnes maximum).

Renseignements et tarifs au 06 60 09 44 86

Philippe Hamel





. L'EHPAD



ANIMATIONS REALISEES A L'EHPAD FONDATION COSTAZ 2023

Lotos, karaoké, repas partagés, barbecue, pique-nique, sortie pêche, cafés-terrasse, promenades à Aignoz, à la forêt de Rothone
Courses avec les résidents
Repas pour la St Valetin
Concours Dynséo culture générale sur tablette pendant 15 jours
Jeux de mémoire
Crêpes pour la Chandeleur
Jardinage
Sortie Cinéma à Aix les Bains, Restaurants
Projection du film aux résidents et familles des vacances 2022 réalisé par les animatrices
Brain Ball
Réveil musculaire
Ateliers manuels
100 ans de Mme Morgnieux (article dans le Progrès et la Voix de l'Ain)
Spectacle à la Maison de Pays de Champagne du Théâtre de la Chrysalide

Séjours Vacances réalisés

4 résidents : Lucie, Sabine, Andrée et Roger ont effectué un séjour à Vogüé du 2 au 4 avril 2023 accompagnés par les animatrices Nathalie et Martine. Ils ont visité le Palais des bonbons et du nougat à Montélimar, le village de Vogüé, les marchés locaux.

4 résidents : Gilbert, Véronique, Dominique et Francine ont effectué un séjour en Alsace à Munster du 7 au 11 mai 2023 accompagnés par les animatrices Nathalie et Martine avec une aide financière de l'ANCV dans le cadre du programme «Séniors en vacances». Ils ont visité une poterie à Kaysersberg, les villages d'Eguisheim, de Riquewihr et bien sûr Munster.

4 résidents : Pierre, Jean-Claude, Annick et Andrée ont effectué un séjour à St Jorioz du 30 mai au 1er juin 2023 accompagnés par les animatrices Nathalie et Martine. Ils ont visité le musée des cloches Paccard à Sévrier, ont fait un tour de bateau sur le lac d'Annecy, se sont promenés dans la vieille ville d'Annecy et à la plage de St Jorioz.





Le prochain séjour est prévu à la Grande Motte avec 5 résidents : Xavier, Maurice, Yves, Dominique et Maryse qui partiront le samedi 24 juin jusqu'au samedi 1er juillet. Un séjour de 8 jours/7 nuits avec une aide financière de l'ANCV dans le cadre du programme «Séniors en vacances».
Le programme d'animations prévoit entre autre une visite guidée de La Grande Motte en petit train, un tour en bateau, une croisière avec Isle de Stel, la visite d'Aigues Mortes, du Grau du Roi. Au sein de la résidence, les résidents pourront participer à un loto bingo, une soirée karaoké, une soirée dansante, etc...

Prochaines activités

Le mardi 20 juin 2023, en partenariat avec Cyclo Valromey et Sortie du Cœur 01, balade en triporteurs pour les résidents dans le village de Champagne et Vieu.
Restaurants, pique-nique, goûter à l'extérieur, jeux de mémoire, karaoké, après-midi musicale, jeux d'extérieurs, jeux de société.
En cours et en lien avec le CLIC (Maud Hernandez) : préparation de la semaine bleue.
Les animatrices proposent des ateliers photos avec les résidents et le personnel, des ateliers dessins et exposition.

. La 13ème édition du FORUM des associations

Pour cette 13 ème édition, les communes du SIVOM du Valromey organisent le forum des associations le samedi 9 septembre 2023 à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey.
Comme chaque année, son accès est gratuit et ouvert au public de 10h à 16 h.

Afin de valoriser la richesse de son tissu associatif et de permettre au plus grand nombre d'associations de se faire connaître, ce forum propose aux habitants de venir rencontrer les associations présentes dans les communes, et de découvrir la multitude de leurs activités.
Organisé par le SIVOM du Valromey, le forum présentera, à nouveau, tous les domaines associatifs. Il permettra aux visiteurs d'assister à de nombreuses démonstrations et leur facilitera le choix d'adhérer à une ou plusieurs associations présentes.
L'occasion, pour les nouveaux habitants, de s'informer sur les services que proposent les communes.
La nouveauté de cette édition, est la présence de 1 à 2 associations, extérieures au périmètre du SIVOM, afin de les mettre en relief.
Une buvette avec restauration rapide sera proposée.
Afin de ne rien rater de cet événement, une communication par voie d'affichage papier et internet, se fera dès fin juin.

Christophe MICHAILLE

. La Valromeysanne 2023



Succès grandissant de cette fête du village, ou plutôt des villages, cette nouvelle édition s'est tenue dans le Village de Champagne-en-Valromey et Lompnieu, grande nouveauté 2023, mettant ainsi en effervescence le Valromey.
La fruitière du Valromey a été mise à l'honneur, avec un ravitaillement devant celle-ci, pour des randonneurs pédestres.
A travers cette fête, nos villages et notre patrimoine, ont été une fois de plus découvert par 1244 participants aux randonnées.
C'est avec la participation de tous (bénévoles, artisans, collectivités, agriculteurs, associations, …) que cette fête a encore rencontré ce succès.
Merci à tous !
Les 7 associations, co-organisatrices ont su mobiliser plus de 140 bénévoles.
La Valromeysanne 2023 en quelques chiffres : 830 tartes cuites dans 4 fours à pain de Champagne, 1244 participants aux randonnées.

C'est donc avec grand plaisir que les associations vous donnent rendez-vous en 2024, avec son lot de nouveautés.

Christophe MICHAILLE

. CSV



Fête des Gaufres 2023

Encore une année de passée et comme d'habitude la saison footballistique s'est terminée par notre traditionnelle rassemblement des catégories jeunes de U7 à U13.
Près de 40 équipes venues principalement de secteur 35 km à la ronde mais aussi une équipe corse venue d'Ajaccio en catégorie U13.
La journée s'est très bien déroulée et à vue la victoire en U11 du FC CHAUTAGNE et en U13 du club corse d'Ajaccio.
Plus de 140 matchs ont été joués dans une très bonne ambiance avec beaucoup de spectateurs. Un grand merci à tous les artisans, commerçants, bénévoles, municipalité, sans eux rien ne serait possible.

Nous vous disons à l'année prochaine et encore merci à tous.

Arnaud Martinand





. Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la Police nationale et la Gendarmerie nationale au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.
Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre. Ces patrouilles sont effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.
En cas d'anomalie comme une tentative d'effraction, une effraction ou un cambriolage, les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus. Ils peuvent être informés en personne ou par le biais d'une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation. Ainsi informés, les victimes et leurs proches restés sur place sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Quelques conseils avant de partir en vacances

• Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien…).
• Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
• Transférez vos appels de votre téléphone fixe sur votre téléphone portable ou une autre ligne. N'indiquez pas vos dates sur votre messagerie !
• Ne diffusez jamais vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est également déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.
• « En cas de retour imprévu ou de modification de la durée de vos congés, le ministère rappelle de ne pas oublier de prévenir votre brigade de gendarmerie ».

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif OTV, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).



Plusieurs possibilités

Sur place, dans la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne external link ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

En cas de cambriolage

Si vous êtes victime d'un cambriolage, le premier réflexe à adopter est de prévenir immédiatement la gendarmerie en appelant le 17.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, …).
Avant l'arrivée des forces de l'ordre, il est important de préserver les traces indices pouvant aider l'enquête : ne touchez à aucun objet et interdisez l'accès au lieu.

Pour plus d'informations, vous pouvez aller consulter directement le site web officiel du ministère de l'Intérieur : https://www.interieur.gouv.fr

Valérie TOURNMINE, Adjointe en charge de la culture et communication

. CLIC BUGEY-SUD du Conseil Départemental de l'Ain



Accueil, écoute, informe et oriente les personnes de plus de 60 ans et leur entourage :

- Soutien à domicile
- Solutions d'accueil et d'hébergement
- Aide aux aidants
- Acompagnement dans les démarches

ACCUEIL GRATUIT SUR RENDEZ-VOUS

Contactez-nous au 06 89 57 27 50 ou maud.hernandez@ain.fr

. Un Centre médico psychologique (CMP)… QUESAKO ?

Nous sommes un lieu de soins participant au service public de santé mentale qui permet des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Il y a des CMP pour les adultes et des CMP pour les enfants et adolescents. En fonction de votre lieu d'habitation vous dépendrez d'un CMP : par exemple pour la communauté de communes Bugey Sud, vos CMP sont ceux de Belley.

Un CMP est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui regroupe aussi bien des soignants (médecin psychiatre, psychologues, infirmiers, psychomotriciens...) que de travailleurs sociaux (assistants de service social).
En cas de difficulté psychique pour vous ou l'un de vos proches, plusieurs possibilités s'offrent à vous…

- Consulter votre médecin traitant qui peut vous orienter vers un professionnel libéral ou un CMP
- Consulter un professionnel de santé libéral (psychologue, psychiatre…)
- Consulter en CMP
- Si c'est urgent ou très grave : appeler le 15 ou aller aux urgences d'un hôpital

Le CMP est votre partenaire de proximité dans vos soins psychiques. En général, vous serez reçu dans un premier temps par un(e) infirmier(e), puis votre situation sera étudiée en équipe pluridisciplinaire (psychiatre, psychologue, assistante sociale, infirmier) et nous pourrons vous proposer différents soins : entretiens psychologiques, médicaux, infirmiers, activités thérapeutiques…
Le CMP travaille avec l'hôpital spécialisé (CPA Centre psychothérapique de l'Ain à Bourg-en-Bresse), l'hôpital de jour (CPA Ambérieu), les Centres d'activité à temps partiel (CATTP), les équipes mobiles…
Grâce à son organisation, le CMP peut faire appel à d'autres services spécialisés du CPA dans les thérapies brèves, thérapies familiales, gérontopsychiatrie (spécialisé pour les personnes âgées), précarité…
La totalité des soins en CMP sont pris en charge par la sécurité sociale.
Alors, n'hésitez pas… la maladie mentale, la souffrance psychique, certains troubles nécessitent une prise en charge spécialisée, nous sommes là pour vous !
Les délais de prise en charge sont d'environ 1 semaine à 15 jours pour les adultes, pour les enfants et adolescents les situations d'urgence sont programmées prioritairement.

CMP de Belley :
Passage Baudin (à côté du cinéma), 01300 Belley
2ème étage
Téléphone : 04 74 52 24 88
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h

CMP de Belley pour enfants et adolescents :
Passage Baudin (à côté du cinéma), 01300 Belley
3ème étage
Téléphone : 04 74 52 24 03
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h
(N'hésitez pas à laisser un message)

Delphine LA BATIE

Ouvert de 7h30 à 17h30
sur la commune de Haut Valromey



Navette au départ de la maison de pays de Champagne en Valromey
Départ pour 8h45. Retour pour 17h30.

Musique

Accueil de loisirs en Valromey

de 3 à 12 ans



Sport

Du lundi 10 juillet
au vendredi 4 Août 2023

Jeux



Programme de cet été sur demande
Hautvalromey.animation@alfa3a.org
Tél : 06 11 56 63 28

Mini camp 8/11 ans
le 26, 27, 28 juillet
aux Plans d'Hotonnes

Créativité



alfa3a
accueillir
associer
accompagner

L'info TIQUES

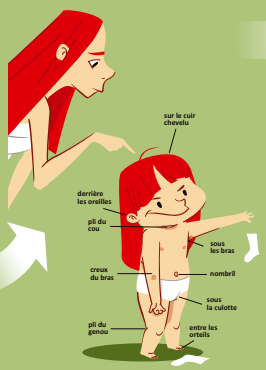
Les gestes pra'tiques pour éviter...
les piqûres et les maladies transmises par les tiques



LORS D'UNE ACTIVITÉ DANS LA NATURE :

. Marchez au milieu des chemins
. Portez des vêtements couvrants et clairs, des chaussures fermées
. Utilisez un répulsif et équipez-vous d'un tire-tique
. Ne vous asseyez pas directement sur le sol





AU RETOUR :

. Inspectez-vous le corps et la tête minutieusement
. Prenez une douche ou un bain rapidement
. Lavez vos vêtements
. Contrôlez vos animaux de compagnie

EN CAS DE PIQÛRE :



. Retirez la tique avec un tire-tique sans la compresser, en tournant doucement puis désinfectez
. A l'occasion, parlez-en à votre médecin
. Dans les semaines qui suivent, surveillez l'apparition d'une plaque rouge qui s'étend en cercle autour de la piqure. Dans ce cas, une consultation médicale s'impose.



Exposition Info Tiques de V.Gonin/URCPIE AURA/ARS AURA est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Ont participé à la rédaction du bulletin municipal :
Claude Juillet, Delphine La Batie, Ralph Meuser, Christophe Michaille, Philippe Hamel, L'équipe des animatrices de l'EHPAD, Arnaud Martinand, Valérie Tournemine
Responsable de publication : Claude Juillet
Conception : Elisabeth Delaroue (Global Design) - Impression : Imprimerie Odyneo